

Compte rendu de la séance du vendredi 17 février 2017

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Claire FERRADOU, Yves GOUTILLE, Martine MONCOURIER, Dominique BON, René GOULESQUE, Fabienne MORILLE, Ginette MALGUID, Thierry FONTY

Absents : Sophie AIRE, Thomas FRAISSE

Représentés : BLANQUET, AURIEL, VALETTE, VILLARD

Secrétaire(s) de la séance : Fabienne MORILLE

Délégués commission intercommunale des impôts de la CCSA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation de délégués pour la Commission Intercommunale des Impôts de la Communauté de Communes Sumène Artense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le choix des personnes suivantes :

Délégués Titulaires : René GOULESQUE et Martine MONCOURIER

Délégués Suppléants : Thierry FONTY et Claire FERRADOU

Ouverture ALSH Champs/Saignes 2017

Monsieur Yves GOUTILLE signale que l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) fonctionnera cet été, comme l'an dernier, c'est à dire en association avec la commune de Saignes et que la commune de Champs sur Tarentaine-Marchal continuera à en être la gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'ouvrir l'A.L.S.H. aux périodes suivantes :
 - du lundi 10 Juillet au vendredi 28 Juillet à l'école maternelle de Saignes
 - du lundi 31 juillet au vendredi 18 Août à l'école primaire de Champs.
- autorise son Maire à signer la convention qui sera établie entre les communes de Champs sur Tarentaine-Marchal et de Saignes ainsi que toutes les pièces éventuelles relatives à l'ALSH.

Tarifs ALSH Champs/Saignes 2017

Monsieur GOUTILLE Yves signale qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'A.L.S.H. Champs / Saignes pour la saison 2017 et présente le barème proposé par la CAF des participations pour les accueils de loisirs pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

<i>Tranches de quotient familial</i>	<i>Tarifs à la demi-journée</i>	<i>Tarifs à la journée sans repas</i>	<i>Tarifs à la journée avec repas</i>
QF < 281 €	2,70	4,20	6,30
281 € < QF < 538 €	3,30	4,40	6,70
538 € < QF < 627 €	3,75	5,60	7,60
627 € < QF < 723 €	4,20	6,60	8,80
723 € < QF < 872 €	5,00	7,80	10,40
872 € < QF < 1046 €	5,60	8,75	11,90
QF > 1046 €	6,60	10,50	13,25

Emplois saisonniers 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer des emplois saisonniers pour la saison 2017, à savoir :

- pour la régie du camping municipal
- pour l'accueil de loisirs sans hébergement
- pour le remplacement d'agents communaux (voirie, médiathèque, ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise son Maire à signer les contrats de travail correspondants.

Autorisation à la Communauté de Communes Sumène Artense pour achèvement de la procédure de révision allégée du PLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, et R.151-1 et suivants

Vu la délibération du conseil municipal du 02 septembre 2016 prescrivant la prescription de la révision "allégée n°1" du PLU.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2016 décidant de prendre la compétence "urbanisme"

Vu l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la communauté de communes, par mention de

la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Considérant que la procédure de "révision allégée du PLU n°1" engagée avant la date du transfert de la compétence PLU, peut être achevée par la communauté de communes, après accord de la commune selon l'article L153-9 du Code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

1 – décide de donner son accord à la Communauté de Communes Sumène Artense pour achever la procédure de révision allégée de son PLU,

2 – demande que les spécifications contenues dans le cahier des charges de l'opération et dans le mémoire technique du marché contracté avec le prestataire retenu soient respectées

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes selon les dispositions du CGCT:

- Affichage au siège de la Communauté de Communes Sumène Artense, ainsi que dans toutes les mairies membres de la communauté de communes, pendant un mois,

Réponse au Conseil Départemental sur la programmation FCS 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité l'aide du Conseil Départemental du cantal pour le financement de la première tranche d'aménagement du plan communal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, dont le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 167 567 €HT.

Cette première tranche de travaux va bénéficier d'une aide financière du Département dans le cadre de la programmation du Fonds Cantal Solidaire 2017, à hauteur de 8 378 € représentant 15 % d'un montant retenu de dépenses plafonné à 55 856 €.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental demande à la commune de confirmer la programmation des travaux de cette première tranche d'aménagement en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- confirme que la commune sera bien en mesure d'effectuer, dans le cadre de cette première tranche de travaux d'aménagement de son PAVEP, des dépenses d'investissement dont le montant dépassera le plafond des 55 856 € HT

Besoins (€ HT)		Ressources (€HT)	
Travaux	154 440.00	Subvention Fonds Cantal Solidaire (15 % du montant plafonné des dépenses retenues)	8 378.00
Maîtrise d'oeuvre	13 127.00	Emprunts	67 000.00
		Autofinancement	92 189.00
TOTAL	167 567.00		167 567.00

- Sollicite la participation du Conseil Départemental à hauteur de la somme de 8 378 €.

Avenants Travaux Village de Vacances

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a des modifications à apporter aux travaux du village de vacances prévus dans les lots suivants :

- le lot N° 1 (Maçonnerie:Abords) du marché passé avec l'entreprise BOUTIN Sébastien. En effet, il y a lieu de prévoir la reconstruction du sol des salles de bains de pavillons PMR, une reprise des ventilations des vides sanitaires de 2 pavillons, une modification de la configuration des aménagements extérieurs et un raccordement des éclairages existants sur candélabres existants et non sur TGBT. Ces modifications font ressortir une hausse de 3 134.98 € HT

- le lot N° 2 (Revêtements sols et murs souples) du marché passé avec l'entreprise PGB VIADUC POQUETTE. En effet, il y a lieu de prévoir un traitement anti humidité sur l'ensemble des planchers, les murs des wc seront peints (et non plus doublé de revêtement mural). Ces modifications font ressortir une hausse de 5121.16 € HT

- le lot N° 7 (Electricité/Chauffage) du marché passé avec l'entreprise TAZE. En effet, il y a lieu de prévoir un tarif vert par rapport au tarif jaune prévu initialement, de ne pas installer les éclairages des meubles-vasques, de ne pas installer 1 candélabre, des poses d'ampoules led en plus et d'adapter le nombre et le type de prises de courant. Ces modifications font ressortir une baisse de 19 394.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer les avenants correspondants :

- le lot N° 1 (Maçonnerie:Abords) du marché passé avec l'entreprise BOUTIN Sébastien : une hausse de 3 134.98 € HT. **Le nouveau montant HT sera de 70 235.05 €uros**

- le lot N° 2 (Revêtements sols et murs souples) du marché passé avec l'entreprise PGB VIADUC POQUETTE : une hausse de 5 121.16 € HT. **Le nouveau montant HT sera de 124 906.14 €**

- le lot N° 7 (Electricité/Chauffage) du marché passé avec l'entreprise TAZE :
une baisse de - 19 394.00 € HT. **Le nouveau montant HT est de 108 582.18 €**

Aide voyage scolaire Dordogne du 4 au 7 avril 2017.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un séjour, d'une durée de 4 jours, va être organisé en Dordogne du 4 au 7 avril 2017 pour l'école de Champs, pour les enfants de la maternelle jusqu'au CE2.

Il précise que 35 élèves vont y participer et qu'il serait souhaitable que la commune apporte son aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 56 euros par élève ce qui représente une dépense totale de 1 960 euros qui sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2017 et qui sera versée à l'amicale des parents d'élèves.

Demande Aide Conseil Régional Auvergne -Rhône - Alpes Plan Ruralité Mise en
accessibilité de la voirie et des espaces publics (1ère tranche)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été confié au Cabinet ACCESMETRIE l'étude pour l'élaboration de son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il est serait souhaitable de prévoir la réalisation technique du PAVE, sur plusieurs programmes successifs annuels.

Aussi, en 2017 une première tranche de travaux permettrait la mise en conformité des cheminements piétonniers dans le bourg de Champs, l'élargissement des trottoirs et l'accessibilité extérieure aux handicaps des commerces.

L'étude technique et maîtrise d'oeuvre du programme confiée au cabinet CROS a estimé le coût des travaux nécessaire à hauteur de 350 000 € HT pour les bourgs de Champs et Marchal.

Pour la 1ère tranche d'aménagements qui concernera le bourg de Champs, il précise que l'estimatif des travaux s'élève à la somme de :

Travaux HT	227 330.00 €
Honoraires Maîtrise d'oeuvre HT	18 186.00 €
TOTAL HT	<u>245 516.00€</u>

M. le Maire indique à l'Assemblée que pour aider le financement des travaux la commune pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Régional Auvergne - Rhône - Alpes dans le cadre du Plan Ruralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet pour un montant total de travaux prévisionnel de 245 516.00 € HT.
- d'inscrire cette dépense sur un programme d'investissement.
- sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional Auvergne - Rhône - Alpes dans le cadre du Plan Ruralité une aide d'un montant de 49 103.00 € (soit 20 % du montant total HT)